

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

En s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames, — 30. Faits divers, — 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPPIE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Septembre 1879.

1880

L'heure décisive approche. La bataille électorale qui décidera du présent, peut-être de l'avenir de la France, n'est plus très-éloignée. Le plus tard qu'elle puisse s'engager, c'est en octobre 1884. Des informations sérieuses, des symptômes significatifs font croire qu'elle pourrait se livrer en octobre 1880. Il n'est donc que temps pour les conservateurs sociaux de s'y préparer.

Cette qualification de conservateurs sociaux est la seule qu'il convienne aujourd'hui de donner aux hommes de bien dont l'union, à quelque opinion qu'ils aient pu appartenir, sera nécessaire pour préserver le pays de nouvelles convulsions intérieures et de nouvelles catastrophes extérieures. En 1880, pas plus qu'en 1884, le débat ne se posera entre la Monarchie, l'Empire et la République. Il se posera entre l'ordre et l'anarchie, entre la liberté et la dictature.

Rien n'est absolu dans ce monde, et ce qui le prouve, c'est que la France a subi, dans le cours des temps, des transformations profondes et générales qui l'ont constamment éloignée de mœurs et d'idées auxquelles elle était fortement attachée, parce qu'il y a eu un temps où ces idées et ces mœurs étant en complète harmonie avec l'état de la civilisation, faisaient sa force, sa grandeur, sa puissance et sa gloire.

Monarchie, Empire, République, ne sont que des formes de gouvernement, et les formes de gouvernement ne sont pas le but, elles ne sont que le moyen. Le but, c'est, à l'intérieur, la paix sociale, et, à l'extérieur, la sécurité nationale, l'honneur national, l'influence nationale.

Si le régime de 1875 devait donner ces biens au pays, ce régime obtiendrait, sans doute, après quelques années d'épreuve, les sympathies de cette masse flottante de citoyens qui ne demandent à tous les pouvoirs que la protection efficace des intérêts, le respect scrupuleux de tous les droits et la complète liberté des consciences.

Quel serait donc le devoir, quel est donc l'intérêt des gouvernants du jour? C'est de prouver que l'influence nationale, que l'honneur national, que la sécurité nationale, au dehors, que la prospérité sociale, que le bonheur social, que la paix sociale, au dedans, peuvent exister au même degré avec la République qu'avec l'Empire ou qu'avec la Monarchie.

Nous ne voyons pas que ce soit cette préoccupation qui domine ni dans le gouvernement, ni dans le Parlement où l'opportunisme est en majorité.

Au dehors comme au dedans et au dedans comme au dehors, l'opportunisme subordonne tous les intérêts les plus élevés et les plus sacrés du pays à des calculs de parti. L'accaparement des places est son premier souci; le second, c'est la ruine du catholicisme.

Il suffit de lire attentivement et régulièrement la République française pour se convaincre que toute la tactique de l'opportunisme tourne alternativement sur ce double pivot. Rien n'est moins habile, parce que rien n'est moins honnête, et qu'en politique comme en tout, l'honnêteté est encore la plus grande des habiletés.

L'opportunisme ne tardera pas à en faire la cruelle expérience. Au lieu de songer au pays, il ne songe qu'à lui, au lieu de nobéir, dans son patriotisme, qu'au sentiment des intérêts publics et nationaux, il n'obéit, dans son personnelisme, qu'à la fougue de ses passions et de ses convoitises. Vienne le jour plus ou moins prochain des élections générales, et, soit qu'il remonte ou descende le courant, le suffrage universel rejetera hors du Parlement et du gouvernement, hors du pouvoir, ceux que la Marseillaise appelle les satisfaits du jour.

A qui le suffrage universel ira-t-il? Inévitablement à l'intransigeance, si tous les conservateurs sociaux, monarchistes, républicains et impérialistes, au lieu de s'unir, dans une pensée commune de salut public, se partagent en trois armées et se font la guerre.

Toute la question est là, car les conservateurs sociaux, alliés et groupés autour du drapeau de l'ordre et de la liberté et confondus dans le même amour de la patrie, seraient les plus nombreux. Entreront-ils dans cette voie qui est la seule habile, parce qu'elle est la seule honnête? Le doute est malheureusement permis. — A. de Cesena. (Soléil.)

Quel est le but du voyage d'outre-Manche de M. Gambetta?

D'aucuns prétendent que la politique y est étrangère; d'autres soutiennent que le chef de l'opportunisme est allé compléter, avec quelques compères de la Chambre des Communes, une petite intrigue destinée à faire diversion, le cas échéant, aux inquiétudes et aux difficultés de notre situation intérieure.

Cette situation, en effet, ne laisse pas que d'être tendue, et malgré l'échec de Blanqui à Bordeaux, il reste pas mal de difficultés à vaincre au dedans pour que les préoccupations de nos gouvernants se tournent du côté de l'étranger pour chercher un dérivatif.

Pour qui connaît les prétentions de M. Gambetta, en matière de relations diplomatiques, il n'est pas improbable que cette dernière hypothèse ne soit la vérité. Nous avons mille raisons pour le croire, malgré les démentis officiels.

D'autre part, n'est-ce pas là la politique de tous les gouvernements révolutionnaires? Lorsque l'esprit public est surmené, excité, échauffé outre mesure, tout d'un coup on ouvre une soupape, afin d'éviter une explosion terrible.

Or, il n'y a pas à le contester, l'opinion est très-exaltée en ce moment.

En parcourant les journaux de Paris et de province, on rencontre partout le récit d'agressions contre les agents de la force publique, de rébellions contre les gendarmes, d'insultes aux prêtres, de menaces contre les honnêtes gens.

Le retour des amnistiés a servi de prétexte à des scènes déplorables à tous égards. Une véritable ovation a été faite à ces déportés, et si, dans leurs rangs, comme veut bien le dire la presse radicale, il se trouvait une nature moins perverse, égarée seulement par la politique, il est hors de doute que cet accueil triomphal n'ait donné à cet homme-là l'idée qu'il a servi une cause juste, pour laquelle il doit être prêt à s'armer de nouveau.

Nous ne craignons pas d'être démenti; il est certain que le nom de leur dénonciateur a été révélé à presque tous les amnistiés. On

voit d'ici ce qui se prépare pour le premier jour de trouble!

D'ailleurs, les amnistiés ne dissimulent pas leurs sentiments; ils parlent tout haut de « REVANCHE. » Ce n'est pas encore la revanche à coups de fusils; c'est, disent-ils, une revanche pacifique, mais une revanche complète.

Il n'y a pas deux manières de comprendre la chose: c'est l'annonce d'une campagne communaliste et la déclaration de guerre à l'opportunisme. Elle sera acharnée, cette guerre, et si la Commune ne réussit pas à prendre sa revanche, le bulletin de vote à la main, comme au 31 octobre 1871, si elle est battue devant les urnes, ne reviendra-t-elle pas combattre encore, derrière les barricades, ceux qu'elle considère comme de plus affreux tyrans que nous, monarchistes?

D'ores et déjà, la question de l'amnistie pleine et entière se pose avant même la rentrée des Chambres. M. Waddington, ministre d'affaires qui lui sont étrangères, en a beau donner des assurances contraires dans son discours à Laon, nous sommes certains aujourd'hui de voir de nouveau agiter cette question. Qui sait, cette fois, si la victoire appartiendra au gouvernement? Qui sait quel accueil sera fait à M. Le Royer par le peuple de Paris, lorsqu'il descendra de la tribune ayant combattu de nouveau cette proposition?

Tant que la République française et les journaux de l'opportunisme ont pu donner à manger au prêtre et au jésuite, ils l'ont fait. Mais, aujourd'hui, le prêtre et le jésuite ne suffisent pas à contenter la voracité des requins du radicalisme. Il faut qu'on leur jette un Léon Say ou un Waddington.

Plus tard, ce sera Gambetta!...

Aussi bien, le prudent Génois est-il parti pour l'Angleterre. Il sait quelles luttes il va lui falloir soutenir à la reprise des travaux parlementaires. Il est allé préparer quelque truc de sa façon, destiné à occuper les requins ou à détourner de lui les dents cruelles qui le menacent.

En résumé, il n'y aurait rien d'impossible pour que nous nous trouvions mêlés, du jour au lendemain, à des complications européennes, histoire de forcer la France à garder les personnages suffisants et insuffisants qui s'imposent à elle.

L'avenir nous dira si nos craintes étaient justifiées.

Chronique générale.

On sait aujourd'hui que c'est à l'indiscrétion d'un employé du télégraphe de Douvres que l'on doit la révélation du voyage de M. Gambetta à Londres.

Il ne voulait pas que ce voyage pût être connu au moins avant son retour à Paris, et ce n'est qu'en arrivant à Londres qu'il apprit que son secret courait les champs.

Nous avons annoncé que plusieurs députés et sénateurs de la gauche vont faire un voyage en Algérie.

Bien entendu, les frais du voyage de nos honorables seront payés par l'Etat, mais on nous affirme que les conseillers municipaux heureux de visiter l'Algérie seraient de la partie.

Est-il permis de demander qui payera les frais de leur voyage d'agrément et aussi quel est le véritable but du voyage?

Or, il paraît, d'après les Tablettes d'un Spectateur, que le véritable motif de cette excursion est de repêcher M. Albert Grévy qui se noie dans son gouvernement général.

Bien que ses pouvoirs viennent d'être renouvelés par un décret fraternel, c'est un dernier essai que l'on a voulu tenter, car tout va de travers dans notre colonie, depuis que l'avocat Grévy a été pourvu d'un si beau commandement.

Gouverner une colonie, disait un de nos officiers généraux, est plus difficile que de plaider un mur mitoyen ou de faire un mauvais discours dans une assemblée parlementaire.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE.

La commission de la loi sur la presse a terminé l'élaboration de son projet de loi, qui sera déposé sur le bureau de la Chambre au début de la session prochaine.

Ce projet n'est pas définitif; la commission s'est réservé d'entendre encore divers publicistes, et il est à croire que son œuvre recevra, au cours de la discussion, des modifications nombreuses.

Cependant nous croyons devoir l'examiner rapidement aujourd'hui dans ses dispositions les plus essentielles pour bien déterminer d'avance le terrain sur lequel s'engagera le débat devant le Parlement.

Le projet débute par l'abrogation d'une multitude d'articles de lois, notamment ceux des lois de 1819, 1822, 1868, relatifs aux délits d'outrage aux religions reconnues par l'Etat; d'attaques contre la liberté des cultes, le principe de la propriété et des droits de la famille; de publications relatives à la vie privée.

Sont également abrogés, pour être remplacés par des dispositions nouvelles, les articles des lois réprimant les délits d'attaques contre la Constitution, le principe de la souveraineté du peuple, le suffrage universel, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'attaques contre le respect dû aux lois, etc.

Mentionnons, en passant, la suppression de l'autorisation préalable et du dépôt de cautionnement, et venons-en au chapitre des pénalités, dans lequel la liberté républicaine s'épanouit dans toute sa grâce et sa beauté.

Oufrage envers le gouvernement de la République, le Président de la République, le Sénat ou la Chambre des députés: emprisonnement de six mois à deux ans et amende de 100 à 3,000 fr. C'est cher.

L'outrage aux bonnes mœurs n'est puni que d'un emprisonnement de quinze jours à un an et d'une amende de 16 à 500 fr. Preuve évidente que, dans la pensée des auteurs du projet, les bonnes mœurs sont moins dignes de respect que la République, M. Grévy, M. les sénateurs et les députés de la gauche.

Quiconque, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou réunions publiques, soit par des écrits, imprimés, placards et affiches, aura provoqué, d'une manière directe et formelle, les auteurs de toute action qualifiée crime ou délit à la commettre, sera réputé complice et puni comme tel.

L'outrage ou la diffamation envers les tribunaux, les corps constitués et les administrations publiques, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 100 à 3,000 fr. Sera puni de la même peine l'outrage ou la diffamation en-

vers un ou plusieurs membres du ministère, un ou plusieurs membres de l'une ou de l'autre Chambre, un fonctionnaire public, etc. Outrage envers les ambassadeurs et les agents diplomatiques : huit jours à un an de prison et amende de 400 à 3,000 fr.

On le voit, nos républicains, partisans si enthousiastes de la liberté absolue de la presse sous l'Empire, ont changé d'opinion depuis qu'ils sont en possession du pouvoir. Avec un procureur un peu zélé et à la condition de bien choisir son tribunal, la République pourra aisément mettre ses adversaires en prison ou à l'amende.

En ce qui touche la juridiction, les crimes et délits prévus par le projet de loi seront délégués à la cour d'assises, à l'exception des délits de cris séditieux, d'outrages envers les chefs d'Etats étrangers ou les membres du corps diplomatique, de publication des actes de la procédure criminelle et du compte rendu des procès en diffamation, du délit d'ouverture de souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes, frais et dommages-intérêts prononcés par des condamnations judiciaires.

Telles sont les principales dispositions du projet de loi élaboré par la commission républicaine de la Chambre. Sans doute ce projet sera amendé; mais sera-ce dans un sens plus libéral? Nous ne le pensons pas. La République a peur de la liberté.

(L'Union.)

Les élèves des Jésuites continuent de vexer M. Ferry.

Aux concours de licence en droit qui ont eu lieu récemment, le premier prix a été remporté à Grenoble par M. Frédéric Pauty, élève des Jésuites d'Avignon.

Le premier prix, à Aix, a été remporté par M. Martineau-Deschesnez, élève des Jésuites.

Le premier prix, à Paris, a été remporté par M. Paul Gontard, élève des Jésuites.

Est-il assez à plaindre, ce pauvre M. Ferry!

Une demande de remise de la peine de deux ans de prison, à laquelle vient d'être condamné le malheureux chef de gare de Domfront, auteur involontaire de l'accident du 15 août, a été adressée au ministre de la justice par les magistrats du tribunal correctionnel qui ont prononcé le jugement en application de la loi.

Un brave commissaire de police d'une petite ville de Seine-et-Marne ayant eu le malheur de laisser pénétrer dans son domicile particulier un radical qu'il croyait honnête, a été dénoncé par lui à un chef de l'administration, comme bonapartiste militant, et ce, parce que chez lui il y a les portraits des membres de la famille impériale!

Le Gaulois croit savoir que, contrairement à l'affirmation de plusieurs journaux, M. de Saint-Vallier n'ira pas complimenter l'empereur d'Allemagne à son passage à Strasbourg.

On annonce la mort de M^r de la Tour d'Auvergne-Lauraguais (Charles), archevêque de Bourges, qui a succombé subitement mercredi, à 5 heures du soir.

M^r de la Tour d'Auvergne-Lauraguais était âgé de cinquante-trois ans; il était officier de la Légion d'Honneur depuis 1869.

Ce prélat était le frère du prince Henry de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, ancien ministre de l'Empire, et du prince Edouard de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, ancien officier d'ordonnance de Napoléon III, commandant aujourd'hui la subdivision de Médéah (Algérie).

Le Soleil croit pouvoir affirmer que le général Gresley cédera très-prochainement son portefeuille au général Farre. Ce changement se ferait en dehors et sans préjudice du remaniement ministériel plus important qui doit avoir lieu avant la rentrée des Chambres.

L'Univers a des nouvelles du braconnier de Meudon. Voici ce qu'il raconte à ce sujet :

« Hier soir, dans le 7^e arrondissement, des sergents de ville, en faisant leur ronde près de l'église Saint-François-Xavier, ont essuyé des coups de feu qui portaient d'un grand terrain vague situé à l'angle du boulevard Montparnasse et de la place Saint-François-Xavier. Les sergents de ville n'ont pas été tués, heureusement. C'est sans doute le braconnier de Meudon qui aura voulu donner à la justice une preuve de son existence.

« Un aimable écrivain de la presse républicaine reprochait l'autre jour aux « cléricaux » d'étaler leur impopularité en faisant du tapage autour du crime de Meudon, et il nous recommandait de garder un humble silence. Est-ce qu'il ne faudrait point maintenant prier les sergents de ville de ne plus fatiguer la rue de leur impopularité et de cacher discrètement leurs uniformes? »

Les obsèques de Roger, le célèbre ténor, ont eu lieu mardi, à midi, à l'église Notre-Dame-de-Lorette, en présence d'une grande affluence de notabilités artistiques.

Une chapelle ardente avait été dressée à la maison mortuaire, avenue Frochot, où le corps était exposé.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Emile Perrin, administrateur de la Comédie-Française; M. Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire de musique; M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, et M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique.

Le cercueil était couvert de couronnes données par l'Opéra, l'Opéra-Comique et les élèves reconnaissants du défunt. Toutes portaient l'inscription : *A Roger!*

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre.

Dans l'assistance, qui était très-nombreuse, on remarquait MM. Halanzier, Gounod, Massenet, Delibes, plusieurs directeurs de théâtre et un grand nombre d'artistes.

Etranger.

ITALIE. — Dans le consistoire qui sera tenu aujourd'hui vendredi à Rome, les nonces de Paris, de Vienne, de Lisbonne et de Madrid seront créés cardinaux.

Le Pape nommera aussi huit évêques. Léon XIII lira une courte allocution adressée aux nouveaux cardinaux.

Un autre consistoire sera tenu lundi. Le Pape y nommera douze évêques et le chapeau de cardinal sera remis à M^r Haynald, archevêque de Colocza, à M^r Desprez, archevêque de Toulouse, à M^r Pie, évêque de Poitiers, et à M^r Alimonda, ex-évêque d'Albenza.

M^r Czacki, qui vient d'être nommé nonce du Pape à Paris, ira prendre possession de son poste dans la seconde quinzaine d'octobre.

On assure qu'outre ses lettres de créance, M^r Czacki sera porteur d'une lettre autographe du Pape, adressée à M. Jules Grévy.

Le Pape prépare une encyclique sur l'Eglise libre dans l'Etat.

TURQUIE. — Une dépêche de Constantinople, en date du 17 septembre, annonce qu'un individu a tenté de pénétrer par force dans le jardin impérial de Yeldiz-Kiosk au moment où le sultan venait de se rendre à la mosquée.

Deux sentinelles et un officier ont été grièvement blessés; l'assassin s'est fait lui-même une grave blessure.

Une seconde dépêche dit que cet individu est soupçonné d'aliénation mentale. Reste à savoir si ce « fou » n'a pas été l'instrument d'une conspiration politique.

LA FAMINE EN CHINE.

On nous communique les détails suivants, qui sont extrêmement navrants, sur la famine en Chine :

« L'effroyable famine continue de dévaster une grande partie de l'extrême Orient. Les provinces les plus éprouvées de la Chine du Nord sont le Chan-si et le Chen-si. L'horrible fléau dure depuis près de trois années dans ce pays immense; il y subsiste encore avec ses effroyables suites, et la plus grande de ses terreurs, c'est la pensée de l'avenir, la pensée de l'hiver prochain, car

alors, ainsi que vient de l'écrire M^r Louis, l'un des évêques du Chan-si, la famine pourra, d'après tous les indices, toutes les prévisions, poura dépasser même la famine de l'année dernière! Or, celle de l'année dernière a été inouïe dans son intensité, dépassant tout ce qu'on avait connu jusque-là! C'est l'année dernière que les affamés du Chan-si et du Chen-si, ne pouvant plus espérer dans les repas de terre mêlée d'écorces, ou de pierre pilée mêlée de terre, en vinrent à manger la chair des morts... puis à tuer les vivants pour les manger... »

C'est alors aussi que les époux, les pères, les frères, pour ne plus voir leurs épouses, leurs filles, leurs sœurs dans les convulsions de la faim, les vendirent à des marchands chinois, trafiquants de chair humaine, qui les vendirent au Turcs du Kan-Sou. On exposa sur le marché de Ning-Tjao-Leang, au Chen-si, un grand nombre de femmes avec leurs petites filles. Des missionnaires venus là pour y chercher un peu de riz, de son ou d'écorces de grain pour leurs chrétiens affamés, virent avec un inexprimable brisement de cœur ces femmes, ces mères et leurs enfants exposés là en vente pour l'esclavage et pour l'infamie! Et ils ne purent les racheter; car ils n'avaient pas d'aumônes de l'Europe; ces aumônes, insuffisantes, étaient épuisées. Deux de ces malheureuses femmes, remarquant la compassion de l'un des spectateurs, reconnurent en lui un missionnaire catholique.

C'était M. l'abbé Verlinden, de la mission belge de Mongolie. Elles se jetèrent aux pieds des marchands, des bourreaux, et les conjurèrent de les laisser donner leurs petites filles, l'une âgée de quatre, l'autre de cinq ans, à cette robe noire; mais le missionnaire n'avait que les misérables sapèques (monnaie qui vaut moins que nos centimes) qu'on lui avait confiées pour acheter quelque nourriture à ses chrétiens mourant de faim... Il partit, abandonnant ces mères et ces petites filles... Combien d'autres, depuis lors, auront été de même livrées, emportées, jetées aux gouffres de la perdition et de l'infamie, faute d'aumônes!

On a vendu alors les femmes, des mères de famille, des chrétiennes parfois, à 4 fr. par tête, les enfants à 12 sous!... J'ignore combien on les vend aujourd'hui. Mais ce que je sais, c'est que d'horribles souffrances déchirent encore nos frères et nos sœurs du Chan-si et du Chen-si affamés, et je sais que si, en notre pays, ces messieurs qui se disent philanthropes, donnaient un peu de leur superflu, la valeur de leurs moindres fantaisies, d'un plat de leur table, d'un bol de punch, de quelques havanes, et si ces dames, qui se disent chrétiennes, donnaient la valeur de leurs surcharges, folies et extravagances de toilette et de luxe, il n'y aurait plus de famine.

Grâce à tous crimes d'omission, grâce à notre mortelle indifférence, grâce à la mesquinerie, à la lésinerie de nos charités et à notre prodigalité toute païenne pour notre « confort » et notre luxe, il est mort depuis deux ans plus de 25 millions de nos frères et de nos sœurs dans les tortures de la faim — et je ne parle ici que de la mort du corps et non point de celle de l'honneur et de l'âme, de cet enfer anticipé où vont les femmes et les jeunes filles vendues... que vous n'avez point rachetées; tandis que l'on vous avait dit et écrit, cent fois, que vous pouviez, vous, riches, hommes du monde civilisés, philanthropes et chrétiens, les racheter, les délivrer, les sauver... vous les avez laissés livrer à la honte et au désespoir, vendre à 4 fr. par tête! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi soir, la troupe de bambinos italiens a obtenu plus de succès encore, à Saumur, dans les *Cloches de Corneville*, qu'aux deux premières représentations. On peut dire que l'enthousiasme du public a été *crescendo*. A chaque instant, fleurs, bouquets et dragées jonchaient la scène, pendant que de bruyants applaudissements éclatèrent de toutes parts.

Entre le troisième et le quatrième acte des *Cloches*, quelques-uns des principaux interprètes, le marquis, Clairette et le minuscule bailli ont parcouru la salle, munis d'énormes plateaux chargés de fleurs qu'ils offraient aux spectateurs. Inutile de dire que

tous ces petits bouquets rapportèrent une somme assez rondelette aux jeunes artistes. A l'acte suivant, toutes les fleurs sont retombées sur la scène, avec une pluie de dragées et de pétards. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais vu semblable ovation à Saumur.

Dans une lettre fort longue qu'il adresse au *Patriote*, et qui est bien « le comble » de la réclame individuelle, M. Eug. Bonnemère, républicain, publiciste et conseiller municipal de Louerre, nous raconte cet épisode plaisant de l'histoire locale :

« M. le préfet m'avait désigné pour présider la distribution des prix des écoles de Louerre. Vous trouverez peut-être que je ne suis pas au-dessous de ces délicates fonctions. Mes collègues du conseil municipal en jugèrent autrement, et sur l'air des conspirateurs de *La Fille de Mme Angot*, ils entonnèrent le fameux final de la *Favorite* : « Qu'il reste seul! (une, deux, trois) avec son déshonneur! »

« Donc, le 3 août 1879, à 3 heures de relevé, je me rends à mon poste, je monte sur l'estrade, et je m'y trouve aussi seul que l'était Robinson dans son île avant l'arrivée de Vendredi. L'instituteur me demande s'il peut commencer la distribution des couronnes. Je le prie de faire jouer un morceau de musique, espérant que le bruit avertira les conseillers et que quelqu'un d'entr'eux viendra animer ma solitude. Mais, hélas! avant comme après la musique, je ne vis pas poindre à l'horizon le moindre conseiller municipal!!! »

Plus loin, M. Bonnemère donne, sans y prendre garde, les raisons de cette protestation muette et spirituelle de ses collègues. Il avoue que lui et un autre habitant de Louerre sont les seuls républicains qui existent dans la commune; et, en second lieu, il confesse que Paris l'attire, le voit et le retient beaucoup plus que la vie des champs. C'est à se demander, alors, quel titre a pu lui découvrir M. le préfet pour lui décerner la présidence de la distribution, à l'exclusion de ses collègues. Le moins qu'on puisse dire de M. le préfet, c'est qu'en cette circonstance, il a fait preuve d'une insigne maladresse, et les conseillers municipaux de Louerre le lui ont fait voir en refusant d'escorter son favori.

(Union de l'Ouest.)

Nous avons enregistré la mesure par laquelle M. Jules Ferry supprime ou à peu près les compositions des prix.

Un des graves inconvénients du nouveau plan, qui naturellement n'est pas parfait, c'est celui-ci :

Les titres aux prix sont fondés sur les compositions de toute l'année. Il en résultera que la médiocrité constante, toujours égale à elle-même, prévaudra sur le talent capricieux et fantasque. Un élève, par exemple, qui serait régulièrement le cinquième dans chaque composition, aurait les plus grandes chances d'obtenir tous les premiers prix; en un mot, les premiers prix peuvent échoir à qui n'aurait pas une seule fois été premier.

Les prix appartiennent ainsi au travail assidu, obstiné, patient; c'est bien; mais les vaillants coups de collier, les inspirations brillantes, les pages bien venues et puissantes, les heureux accès d'imagination et d'esprit doivent-ils céder le pas au lourd et terne mérite du piocheur opiniâtre?

Dès le collège, il y a des éclairs de génie, d'éloquence, nous oserions dire de génie. Michelet, élève du collège Charlemagne, a fait un jour un discours français, que l'âge mûr du plus grand écrivain ne désavouerait pas.

Alfred de Musset ne savait pas travailler en été. Les beaux jours, les fleurs, le soleil revenus, sa fantaisie flânait, rétive aux austères leçons de la docte mais sombre Université; et même, il se jouait d'elle impudemment, ayant toujours à la bouche ce vers parodié par lui d'une façon assez plaisante :

L'ennui naquit un jour de l'Université.

Eh bien! dans la crise des compositions, le collégien Musset se surexcitait et se retrouvait; il s'animait au clairon, comme le coursier de Job; et son élan passait par dessus le froid savoir des travailleurs obscurs et mal doués.

Nous lisons dans le *Journal de Châteaugontier* :

« Quatre réservistes de la classe de 1870, du canton de Châteaugontier, viennent d'être punis de chacun deux jours de salle de police, pour négligence bien constatée à déposer leurs livrets à la mairie dans les limites prescrites.

Un réserviste de la classe de 1870, du canton de Châteaugontier, vient d'être puni de quatre jours de prison, pour extrême mauvaise volonté à déposer son livret à la mairie dans les limites prescrites par les affiches.

Ces punitions, qui seront subies au 101^e de ligne, à Laval, ont été infligées par M. le chef de bataillon commandant le recrutement, à Laval.

TOURS.

Rien n'a encore été décidé pour pourvoir au remplacement de l'administration municipale de Tours qui a donné sa démission. On attendra, pour s'occuper de cette question, la fin des vacances.

L'écharpe de maire a été offerte, dit-on, à M. Rivière, qui l'aurait refusée.

— Mercredi, un individu demeurant rue des Rotondes, à Tours, a été arrêté sous l'inculpation d'un abus de confiance commis dans l'arrondissement de Saumur.

— Nous avons parlé d'un pavillon que l'on construisait sur une des digues de la Loire, en amont du pont de pierre, et qui était destiné au corps de musique appelé à jouer pendant les fêtes des 28 et 29 de ce mois.

Avant-hier, ce pavillon a été démolé. Il sera remplacé par une autre construction en charpente, ayant la même destination.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LE MANS.

On vient d'arrêter, dit le Figaro, sur la plainte de l'évêché du Mans, le nommé Guéranges, originaire de la Sarthe.

Après avoir passé quelque temps au grand séminaire, il quitta Le Mans et vint à Paris. Là, revêtu de l'habit religieux, il se présentait, comme séminariste, aux membres du clergé de Paris, et, grâce à la protection de ces messieurs, il vivait en donnant des répétitions dans de bonnes familles.

A l'évêché du Mans, on fut informé que Guéranges continuait à porter la soutane, se disant élève du grand séminaire, et on lui intima l'ordre d'avoir à revêtir l'habit séculier.

La conduite de Guéranges laissait beaucoup à désirer et des plaintes étaient portées contre lui. Il a été arrêté et conduit au Dépôt, puis transféré à Mazas, où on instruit son affaire, qui promet de curieuses révélations.

LAVAL.

Samedi dernier, le nommé Louis Landais, 49 ans, ouvrier maréchal chez M. Basile, commune de Saint-Isle, aidait le sieur Daguët, fermier à la Monnerie, même commune, à battre son grain. Vers 5 heures du soir, après la collation, au moment où la machine se mettait en mouvement, un des domestiques de la ferme, le nommé Ory, voulant faire une farce à Landais, prit sa casquette et la jeta dans la bouche de la machine. Landais voulant rendre la pareille à son ami prit son chapeau pour le faire passer également sous le batteur, mais il le fit si malheureusement que sa main droite fut prise et broyée. M. Creuset, médecin à la Gravelle, a pratiqué l'amputation. Le blessé a été admis à l'hospice de Laval.

UNE RÉPUBLICAINE NANTAISE.

Une vente d'autographes, qui a eu lieu ces jours derniers, à Paris, a fait connaître un document assez curieux : une déclaration d'amour adressée par une veuve de 22 ans à Robespierre.

Cette lettre porte la date du 15 prairial an IV, et est signée Louise Taquin :

Citoyen Robespierre,

Depuis le commencement de la Révolution, je suis amoureuse de toi ; mais j'étais enchaînée et j'ai dû vaincre ma passion. Aujourd'hui que je suis libre parce que j'ai perdu mon mari dans la guerre de la Vendée, je veux, en face de l'Être suprême, t'en faire la déclaration.

Je me flatte, « mon cher » Robespierre, que tu seras sensible à l'aveu que je te fais. Il en coûte à une femme de faire de tels aveux, mais le papier souffre tout et on rougit moins au loin qu'en face l'un de l'autre. Tu es ma divinité suprême, et je n'en connais point sur la terre d'autre que toi.

Je te regarde comme mon ange tutélaire et ne veux vivre que sous tes lois, elles sont si douces, que je te fais serment, si tu es aussi libre que moi, de m'unir à toi pour la vie. Je t'offre pour dot les qualités d'une vraie républicaine, 40,000 livres de rentes, et je suis une veuve de 22 ans.

Si cette affaire te convient, réponds-moi, je t'en supplie. Mon adresse est : « A la citoyenne veuve Taquin, poste restante, à Nantes. »

Si je te prie de me l'adresser poste restante, c'est que je crains que ma mère ne me gronde de mon étourderie.

La citoyenne veuve Taquin n'y allait pas de main morte, mais cette passion était sincère, car l'histoire nous dit que lorsque la jeune dame apprit l'exécution de Robespierre, elle se fit sauter la cervelle.

On vient de découvrir à Pornic, sur la côte Sainte-Marie, au lieu dit l'Anse de la Vallée, dans un terrain appartenant à M. Blandin, propriétaire de la Villa Calypso, une source abondante d'eau ferrugineuse que l'on dit supérieure en dosage à celle de la côte de Gourmalon. Si l'analyse justifie cette supériorité, cette découverte pourrait permettre à Pornic de contrebalancer le courant qui lui devient de plus en plus contraire et qui porte les baigneurs vers Préfaïlles, doté d'une source ferrugineuse des mieux caractérisées. M. Blandin fait exécuter en ce moment les travaux nécessaires pour capter la source et la rendre accessible au public.

Les viticulteurs et les consommateurs liront avec plaisir l'article suivant, emprunté à l'Echo de la Dordogne, et relatant un phénomène de végétation analogue à celui qui a été observé, il y a quelques jours, à Neuvicq (Charente-Inférieure) :

« Nous avons des nouvelles de nos vignobles, des nouvelles de deux sortes, les unes affligeantes, celles qui constatent la marche envahissante du phylloxera sur des points qu'il avait respectés jusqu'à ce jour ; les autres consolantes, celles qui nous apprennent que le phylloxera abandonne des vignes qu'il avait dévastées et qui reviennent à la vie et à la santé au moment où elles ne donnaient plus aucun espoir de guérison, et où il semblait qu'il n'y avait plus qu'à les arracher.

Un propriétaire entièrement digne de foi nous disait, il y a quelques jours, qu'un lot assez considérable de son vignoble, qu'il croyait perdu, avait donné l'année dernière quelques symptômes de résurrection, et que cette année la vigne avait produit des sarments d'une dimension considérable, garnis d'un bout à l'autre d'un feuillage plantureux. Toutefois, ces sarments, d'une admirable vigueur, ne portent pas de fruits. Mais le propriétaire pense qu'ils le dédommageront l'année prochaine de cette stérilité.

Un autre propriétaire a constaté que, cette année, ses vignes avaient fait un grand pas vers le retour à la santé. Il cite notamment une pièce en si misérable état, qu'il avait pris le parti de couper les ceps entre deux terres. Or, ces souches ont poussé cette année des scions d'une grande vigueur, sur quelques-uns desquels il a constaté un grand nombre de mannes.

Quelle conclusion tirer de là ? Faut-il se dire que réellement le phylloxera quitte la partie, et qu'à l'exemple des épidémies, après avoir dévasté une contrée, il va porter ses ravages et la désolation plus loin ; ou bien faut-il simplement penser que ces deux faits n'ont aucune signification sérieuse, et que ce sont là deux cas accidentels dont on ne saurait tenir aucun compte ? On comprend que nous ne prenions pas parti pour l'un ou l'autre sens. Se prononcer en ce moment serait peut-être prématuré ; il faut donc sagement ne pas se réjouir encore et attendre que ce miracle se soit produit au moins pendant une autre année encore. L'année 1880 nous fixera sur ce point important, mais l'événement nous a paru avoir assez de gravité pour mériter d'être noté et rendu public, ne fut-ce que pour rendre le courage à ceux qui avaient perdu tout espoir. Il faut dire, du reste, que, malgré les pluies à peu près continuelles qui nous ont assaillis depuis huit mois, la vigne ne paraît réellement pas avoir souffert de grands dommages. Les mannes, pour lesquelles les alternatives de pluie et de basse température faisaient redouter une grande coulure, ont tenu bon. En général, il y a eu peu de coulure, et les grappes, qui

malheureusement ne sont pas fort abondantes, grossissent régulièrement et ne demandent plus que de la chaleur pour vite mûrir. »

Faits divers.

Mercredi, à midi, le train express de Paris sur Lille a pris en écharpe un train de marchandises à la courbe de Fives-Lille. Quatorze voyageurs ont été blessés.

Un prétexte pour les coquins. — L'odieux crime de Prévost est exploité par un ramassis d'individus heureux de jeter ce nom à la face des sergents de ville, qui en les arrêtant ne font que leur devoir.

Lundi, à la pointe Sainte-Eustache, vers onze heures quarante-cinq, les sergents de ville faisaient ranger la foule pour laisser le passage libre au convoi du baron Taylor. Un nommé Foulou (Louis-Philippe), récalcitrant, se mit à injurier le défunt, puis, invectivant un gardien de la paix, le traita d'assassin, de Billoir, de découpeur. L'agent l'arrêta et le conduisit au poste. En route, Foulou eut ce mot typique : « N'ayez pas peur, tout ce que je sais contre ce tas de Prévost, j'vas le faire paraître dans mon journal. » Et il nomma un journal que nous nous abstenons de citer.

Ce crime de Prévost a jeté parmi les sergents de ville un grand désarroi, dit l'Événement. Tous protestent avec indignation contre une solidarité quelconque ; mais, en attendant, des démissions ont eu lieu. D'autres qui vont obtenir leur retraite demandent à s'en aller.

Le Times donne des détails sur des expériences qui viennent d'être faites à Saragota, dans l'État de New-York, avec une puissante lumière électrique placée sur la tour du Grand-Union-Hôtel, au centre d'un réflecteur parabolique.

Le fanal fut braqué sur un endroit nommé Ballstonspa et situé à douze kilomètres de l'Union-Hôtel.

La lumière était si vive à cette énorme distance qu'on pouvait facilement lire des journaux américains imprimés en petit texte, etc.

La nuit était noire, mais l'air avait une très-grande transparence ; sans cela, la tentative d'illumination à longue portée aurait complètement échoué.

Singulier effet de la foudre. — On jouait Macbeth au théâtre de Cincinnati, lorsque la foudre éclata avec un bruit terrible, si bien que les pompiers coururent immédiatement sur le toit pour vérifier l'état du paratonnerre.

Mais c'est dans la salle que s'était produit l'effet le plus curieux. Toutes les lumières s'étaient éteintes comme par enchantement, et acteurs et public se trouvaient plongés dans l'obscurité la plus complète. Les pompiers arrivèrent avec des torches juste à temps pour arrêter un premier mouvement de panique. On constata alors que tous les becs de gaz avaient disparu.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Phylloxera.

Au bureau du Journal, on donne communication gratuite de 4 brochures de M. J.-P. MAZAROUZ, qui contiennent le procédé certain pour détruire le Phylloxera et arrêter ses ravages.

Vente de 33,000 Actions de la COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Société Anonyme au capital de 20,000,000 de francs Divisé en 40,000 actions de 500 francs Statuts déposés chez M^r SECOND, notaire à Paris. Siège social : Boulevard Haussmann, 43, à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. Président : M. CAZE, député.

DIETZ *, Ingénieur du matériel roulant de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. GOUCHAUX, ancien directeur de Chemins de fer. ROUVIER, député. SILHOL, Administrateur de Chemins de fer.

Commissaires des Comptes :

MM. FOURNIER, O *, Agent comptable trésorier du Ministère de la Guerre ; LENOIR, comptable du Ministère de la Justice, Expert près les tribunaux.

PROGRAMME

Le programme de la Compagnie est défini dans une lettre de M. le ministre des Travaux publics adressée au promoteur de l'entreprise.

Connaissant son intention « de fonder un établissement destiné à constituer une réserve commune de wagons à marchandises, dans laquelle les diverses Compagnies de Chemins de fer ou les industriels seraient toujours assurés de trouver les ressources nécessaires aux époques où, par suite d'une affluence de transports, le matériel ordinaire ferait défaut sur tel ou tel point du réseau. » M. de Freycinet forme des vœux pour la réalisation de ce projet.

ORGANISATION

Les fondateurs ont voulu mettre la Compagnie en mesure de fonctionner utilement dès le jour de sa constitution.

Tous les réseaux ayant à Paris leur point de contact, la Compagnie a fait l'acquisition de 125,080 mètres de terrain situés à Saint-Ouen, aux portes de Paris, auprès du Chemin de fer des Docks et en bordure de la Seine. Cette gare est en communication directe, par le Chemin de fer de ceinture, avec tous les réseaux. Les voies ferrées des parcs à wagons, déjà posées sur une étendue de 10,000 m., auront un développement de près de 40,000 m. Elles sont desservies par des chariots à vapeur pour la manœuvre des wagons et la formation des trains.

LA GARE DE LA COMPAGNIE AUXILIAIRE est l'annexe des grandes gares parisiennes comme le matériel de la Compagnie est le complément indispensable du matériel des Chemins de fer.

BÉNÉFICES

L'avenir réservé à la COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER est démontré par les résultats que donnent à l'étranger les entreprises de location de wagons à marchandises.

En Angleterre, où le système fonctionne depuis plus de vingt ans, les Compagnies de location de matériel roulant sont en pleine prospérité, comme l'indique le tableau publié au prospectus, et duquel il résulte que quinze Compagnies, représentant un capital (actions et obligations) de plus de 150 millions, distribuent un dividende moyen de 13 à 14 0/0.

En France, le calcul des bénéfices est facile à établir, sans envisager même la perspective pour tant prochaine de 17,000 nouveaux kilomètres de chemins de fer classés et volés.

Un wagon à marchandises revient en moyenne à 2,800 fr. ; il se loue, d'après le tarif des Compagnies, 3 fr. par jour. Sur ses bases et déduction faite de l'amortissement, il suffit qu'un wagon soit en location 150 jours par an, pour produire net 14 0/0. Mais, d'après les besoins actuels de l'industrie, chacun des wagons sera en service beaucoup plus de 150 jours par an, une grande partie du matériel devant être loué à l'année, soit aux Chemins de fer secondaires, soit aux grands industriels.

Le capital de la Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer est de 20,000,000 de fr. divisé en 40,000 actions de 500 fr., dont la moitié seulement (250 fr. par action) est appelée.

En égard au chiffre considérable du matériel à créer, le capital versé doit être considéré seulement comme un capital de garantie.

En effet, pour rendre les services que l'on est en droit d'attendre de cette entreprise, il faut pouvoir mettre à la disposition des Compagnies de Chemins de fer et de l'industrie un matériel pour ainsi dire illimité.

Or, il entre dans les prévisions de la Compagnie de ne point appeler la seconde moitié du capital-actions et de pourvoir à l'augmentation du nombre de wagons par des émissions d'obligations ; ce qui permettra d'augmenter le dividende de toute la différence entre le service des obligations et le rendement net de la location des wagons.

33,000 Actions

Libérées de 250 francs, jouissance du 1^{er} septembre 1879 SONT MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Au prix de 350 Francs
PAYABLE { 100 fr. en souscrivant ;
250 fr. le 20 octobre, contre remise des titres définitifs.

Les coupons sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année.

LES DEMANDES D' ACTIONS SONT REÇUES

Les Vendredi 26 et Samedi 27 Septembre 1879

A PARIS, chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier, 59, rue Tailbout.

A LILLE : au Crédit du Nord ;

A LYON : à la Banque Lyonnaise ;

A MARSEILLE : chez MM. Couve et C^{ie} ;

A MONTPELLIER : chez M. Tissot-Sarrus ;

A BORDEAUX : Soula, de Trinquant la Tour et C^{ie} ;

A BESANÇON : Les Fils de Veil-Picard ;

A TOULOUSE : Richard Klehe et C^{ie} ;

AU MANS : Portet, Lavigerie de Talvande.

Etc., etc., etc.

Pour la liste complète des correspondants et pour tous renseignements, voir la Gazette de Paris, 59, rue Tailbout, qui sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

On peut souscrire par correspondance. Les coupons annoncés seront reçus en paiement.

L'ADMISSION AUX COTES OFFICIELLES SERA DEMANDÉE.

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Vente de 33.000 Actions.

On souscrit dès maintenant, sans frais, à Saumur, chez M. Louis LIÉNARD, banquier.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellaunt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63.476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99.625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98.614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 54 matin.	
4 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —				9 15 soir.	
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 25 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83	65	10	Crédit Foncier colonial	435			Canal de Suez	723	75	3 75
3 % amortissable	86	40	25	Crédit Foncier, act. 500 f.	983	75	3 75	Crédit Mobilier esp.	118		
4 1/2 %	113	75	70	Obligations foncières 1877	391			Société autrichienne	575		1 25
5 %	118	30	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	735			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	314	50		Crédit Mobilier	782	50	13 75	Orléans	389		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	397			Crédit foncier d'Autriche	692	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	386		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518			Est	742	50	2 50	Est	385		
— 1865, 4 %	534			Paris-Lyon-Méditerranée	1170			Nord	391		
— 1869, 3 %	518			Midi	870			Ouest	383		
— 1871, 3 %	407			Orléans	1490			Midi	384		
— 1875, 4 %	532			Ouest	790			Paris (Grande Ceinture)	395		
— 1876, 4 %	532			Compagnie parisienne du Gaz	1338	75	17 50	Paris-Bourbonnais	385	50	
Banque de France	3200			C. gén. Transatlantique	640		18 75	Canal de Suez	573		
Comptoir d'escompte	870										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 24 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 octobre 1879, à midi,

Aux Rosiers, en l'étude de M^e COURTOIS, notaire,

675 PIEDS D'ARBRES

Essences de peupliers, d'aulnes, léards, chênes et noyers.

1 ^{er} LOT. — Cinquante-neuf pieds de peupliers et un pied d'aulne, plantés sur le chemin de Porteau, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 60.	60
2 ^e LOT. — Soixante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 61 à 120.	60
3 ^e LOT. — Soixante-trois pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 121 à 183.	63
4 ^e LOT. — Soixante-quinze pieds de peupliers, sur le chemin de l'Aupin, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 75.	75
5 ^e LOT. — Quatre-vingt-treize peupliers, sur le chemin des Brettes, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 93.	93
6 ^e LOT. — Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, sur le chemin de la Ligne, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 94.	94
7 ^e LOT. — Cent quinze pieds de peupliers, sur le même chemin, au couchant, marqués des numéros 1 à 115.	115
8 ^e LOT. — Cinquante-six pieds de peupliers, sur le chemin de Montcoffers, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 56.	56
9 ^e LOT. — Quarante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 57 à 94.	40
10 ^e LOT. — Dix pieds de peupliers-léards, en face la ferme de Mauzé, commune de Saint-Clément, au pied du talus de la route nationale, marqués des numéros 1 à 10.	10
11 ^e LOT. — Trois chênes à haute tige, sur le pré de la ferme des Boires, commune des Rosiers, au pied du talus nord de la route nationale.	3
12 ^e LOT. — Six noyers, plantés dans la vigne de la ferme des Boires, commune des Rosiers.	6
TOTAL	675

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e Courtois.

Etude de M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 21 septembre courant, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e Mauriceau, huissier-audencier à Saumur, procédé à la vente des meubles dépendant de la succession de Achillas Fainéant, cordonnier au Pont-Foucharde, commune de Bagnaux, dans la maison où il est décédé, sise sur la grande route de Saumur, lesquels consistent en : deux lits, couvertures, oreillers, traversins, couvertures, armoires, tables, huches, chaises, draps, serviettes, torchons, batterie de cuisine, outils, coffres et autres objets.

Il sera payé, en sus du prix, cinq centimes par franc, applicables aux frais. (487)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 21 septembre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, au bourg de Brain-sur-Aillonnes, à la vente des meubles dépendant de la succession de M^{me} Tenguin.

On vendra :

Trois lits, couvertures, matelas, couvertures, draps, serviettes, chemises, effets à usage d'homme et à usage de femme, armoires, buffets, tables, commodes, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

JARDINS

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENOUZAN, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

UN HOMME SÉRIEUX désire trouver un emploi comme comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Gélésins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parc à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,

Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,

Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,

Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,